

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiers

val
d'oise **V**
le département

CONDITIONS
D'ATTRIBUTION



année scolaire 2021/2022

Bourse
départementale aux
apprentis
valdoisiens



valdoise.fr

1

Conditions d'obtention de la bourse aux apprentis

Le Département attribue une bourse aux apprentis, domiciliés fiscalement dans le Val d'Oise, âgés de moins de 25 ans au 1er janvier de l'année de la demande, sous contrat d'apprentissage quel que soit le diplôme préparé et le lieu d'étude. L'attribution est en fonction des ressources et de la composition du foyer.

Pour bénéficier de cette aide, vous ne devez pas dépasser le barème ci-dessous qui prend en compte le nombre de parts fiscales et le Revenu Fiscal de Référence inscrits sur l'avis d'imposition de l'année 2021 sur les revenus 2020 :

Nombre de parts fiscales	Revenu Fiscal de référence ouvrant droit à une bourse
1	3 740€
1,5	5 611€
2	7 483€
2,5	9 354€
3	11 225€
3,5	13 096€
4	14 968€
4,5	15 846€
5	17 608€
5,5	19 369€
6	21 130€
6,5	22 891€
7	24 661€
7,5	26 423€
8	28 186€
8,5	29 945€
9	31 706€
9,5	33 468€
10	35 229€
1/2 part supplémentaire	1 761€

Barème voté par l'Assemblée départementale pour l'attribution d'une bourse

2 Conditions de versement

La bourse, d'un montant de 230 €, est versée en une seule fois uniquement par virement bancaire :

- sur le compte du représentant légal pour un apprenti mineur ;

ou

- sur le compte de l'apprenti majeur ou mineur.

3 Modalités d'attribution :

Merci par avance de bien vouloir adresser le présent dossier par courrier au :

Département du Val d'Oise

Direction de l'Éducation et des collèges | Pôle Aides aux familles

2 avenue du Parc | CS 20201 CERGY | 95032 Cergy Pontoise Cedex

ou par e-mail :

bourseapprentis@valdoise.fr

avant le 17 février 2022, cachet de la poste faisant foi,
accompagné obligatoirement des documents suivants :

En 1 exemplaire pour l'instruction :

- Le formulaire internet sur la plateforme de téléservices ou le formulaire papier téléchargeable sur www.valdoise.fr ;
- Une copie du contrat d'apprentissage daté et signé ;
- Une copie de l'avis d'imposition ou de non imposition complet (4 pages) de l'année N sur les revenus de l'année N-1 où est rattaché l'apprenti. Attention dès lors que vous êtes majeur fiscalement vous devez apparaître dans la case « enfant majeur ». Il s'agit d'une case à cocher au moment de la déclaration. Si ce n'est pas le cas, il convient d'effectuer une demande de rattachement auprès des services des impôts dont la copie de la demande sera jointe au dossier ;
- Une copie du livret de famille complet ou extraits d'acte de naissance pour toutes les personnes rattachées au foyer fiscal ;
- Joindre une copie de toutes pièces complémentaires selon la situation familiale – ci-dessous.

En 1 exemplaire pour le paiement :

- Un RIB nominatif avec IBAN au nom du bénéficiaire ou du représentant légal (pour les apprentis mineurs) de moins d'un mois.
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport ou de la carte de séjour correspondant au titulaire du compte bancaire.



Changement de situation familiale en cours d'année

En cas de changement de situation, joindre les documents ci-dessous :

Parents divorcés ou séparés	Pièces justificatives à fournir
<ul style="list-style-type: none">• Jugement faisant mention d'une pension alimentaire ;• Jugement faisant mention d'une garde alternée.	<ul style="list-style-type: none">• Copie du jugement de divorce (seules les ressources du bénéficiaire seront prises en compte) ;• Copie de l'avis d'imposition de chaque parent. (Les ressources des deux parents seront prises en considération).
Changement intervenu dans le foyer non inscrit sur l'avis d'imposition de référence	Pièces justificatives à fournir
<ul style="list-style-type: none">• Décès de l'un de vos parents ;• Chômage, retraite de l'un ou des deux parents.	<ul style="list-style-type: none">• Copie de l'acte de décès ;• Copie de l'attestation Pôle Emploi mentionnant le montant des allocations perçues ;• Copie de l'ensemble des pensions reçues y compris les complémentaires.



Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez contacter les services départementaux par courriel à l'adresse suivante :

bourseapprentis@valdoise.fr

Azur : 0800 01 95 95

Fraude et confidentialité des données :

Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, sera passible de poursuites judiciaires. Toute insuffisance ou inexactitude volontaire entraînera sans autre formalité le rejet de la présente. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement du dispositif «bourses départementales aux apprentis». Les informations collectées sont destinées aux services du Département du Val d'Oise intéressés et à l'établissement scolaire fréquenté par le boursier. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à cli@valdoise.fr